



Société des alcools du Manitoba

Communiqué

Pour diffusion le 4 mars 2010

Le prix de la bière augmente le 8 mars

Le prix des spiritueux augmentera en juillet

Le prix de la bière au Manitoba augmentera de 1,25 \$ pour une caisse de 12 bouteilles à compter du lundi 8 mars 2010. La Société des alcools du Manitoba souligne que l'augmentation est le résultat d'une hausse récente des prix facturés par les fournisseurs, d'une hausse de la marge commerciale de la Société des alcools et d'un accroissement des montants versés aux vendeurs de bière pour la manutention des contenants de bière vides.

Le prix d'une caisse de 12 contenants de bière des marques populaires, telles que Labatt Blue et Molson Canadian, passera de 19,25 \$ à 20,50 \$, y compris les taxes de vente et le dépôt pour les contenants.

La hausse de prix est répartie comme suit :

- 50 ¢ pour le prix facturé par les fournisseurs;
- 47 ¢ pour la marge commerciale de la Société des alcools;
- 28 ¢ pour la manutention des contenants vides par les vendeurs de bière.

La Société des alcools adoptera aussi une faible augmentation de sa marge commerciale sur les spiritueux, qui doit entrer en vigueur en juillet prochain. La hausse ne s'appliquera qu'aux spiritueux de qualité supérieure et de luxe. Par exemple,

- le prix d'une bouteille de 750 mL de Canadian Club passera de 22,95 \$ à 23,07 \$;
- le prix d'une bouteille de Crown Royal Limited Edition de 750 mL passera de 34,99 \$ à 35,13 \$;
- le prix d'une bouteille de cognac Courvoisier de 750 mL passera de 74,99 \$ à 75,29 \$.

Bien que les fournisseurs de bière augmentent généralement leurs prix sur une base annuelle, la Société des alcools n'a pas accru sa marge commerciale sur la bière et les spiritueux depuis six ans. Les montants versés pour la manutention des contenants de bière vides n'ont pas connu une hausse au cours des huit dernières années.

Le Manitoba bénéficie des prix les plus faibles au Canada pour la bière depuis plusieurs années. Selon les fluctuations du marché, le prix de la bière au Manitoba continuera de demeurer le plus faible ou le deuxième parmi les plus faibles au Canada.